

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 décembre 2023

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11
- en exercice :	10
- qui ont pris part à la séance :	10
- votants	10

Date de convocation : 28/11/2023

Date d'affichage : 28/11/2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le cinq décembre deux mil vingt-trois à 18 h 30.

Présents :

Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte - PERRIN Marie-Josèphe
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien
COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques

Secrétaire de séance :

Mme RENARD Brigitte

OBJET : **SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
A 24 HEURES**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26 juin 2023,

Vu la délibération n° 20-2023 du 11 mai 2023 concernant la création du poste d'Agent Technique Territorial à 35 heures,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- la suppression du poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à temps non complet, à raison de 24 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour :

Filière : TECHNIQUE

Grade : Adjoint Technique Territorial

- ancien effectif01 à 24 heures
- nouvel effectif00 à 24 heures

Séance du 05 décembre 2023

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial à 24 heures hebdomadaires,
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.à l'article 64111.

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

